

**DÉCRET EN DATE DU 25 AVRIL 2022  
PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DU 26 AVRIL 2022 (TEXTE N° 65)**

**Décret accordant à la société anonyme AUPLATA MINING GROUP  
la prolongation de la concession de mines d'or dite «Concession Dieu-  
Merci» (Guyane) et réduisant la superficie de cette concession**

**NOR: INDL2128133D**

Par décret en date du 25 avril 2022, la concession de mines d'or et substances connexes dénommée « Concession Dieu-Merci », située sur la commune de Saint-Elie, en Guyane, octroyée à la société anonyme AUPLATA MINING GROUP, sise Immeuble SIMEG Zone industrielle de Dégrad des Cannes 97 354 Remiré-Montjoly , immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Cayenne sous le numéro 331 477 158 est prolongée jusqu'au 31 décembre 2043.

La superficie de la concession est réduite de 102,4 km<sup>2</sup> à 83,16 km<sup>2</sup>. Le nouveau périmètre est défini par un polygone à côtés rectilignes dont les coordonnées géographiques des sommets A, B, C, D, E et F sont données ci-après dans le système de référence RGFG95 - UTM 22N :

RGFG95 - UTM 22N		
Sommets	X (est)	Y (nord)
A	248310	542965
B	254314	542965
C	254283	535138
D	252334	535138
E	252334	526379
F	248310	526379